



Papeete le jeudi 21 janvier 2016

Lana TETUANUI
Sénatrice de la Polynésie française

L'arrêté sur les indemnités des élus communaux rapporté

Suite à la diminution drastique des indemnités des élus communaux prévue par les nouvelles dispositions de la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, Madame la sénatrice, Lana TETUANUI, dès son arrivée à Paris, a saisi Madame PAU-LANGEVIN, ministre des Outremer pour attirer son attention sur cette réforme portant un grave préjudice à nos élus polynésiens.

Par ailleurs, le Président du Syndicat de la Promotion des Communes (SPC), Monsieur Cyril TETUANUI, arrivé ce jour, a été reçu au ministère à ce sujet.

A ce titre, le cabinet de la ministre a confirmé au Président du SPC, que Madame PAU-LANGEVIN se rangeait aux arguments développés par madame la sénatrice et qu'ainsi, cette modalité serait rapportée par un arrêté du Haut-commissaire de la République française dans les meilleurs délais.

En conséquence, les élus communaux n'auront pas à subir de diminution de leur indemnité.

Madame la sénatrice et monsieur le président du SPC ont vivement remercié la ministre des Outremer pour la promptitude de ses collaborateurs à répondre à cette préoccupation relative à la gestion des communes de la Polynésie française.